

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020126 – AMR 23/021/02AU 53/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

COLOMBIE

Craintes pour la sécurité : Viaina Maria Villamil, épouse de Julio Galeano et leurs trois enfants les membres du *Sindicato de Trabajadores de las Empresas Municipales de Cali* (SINTRAEMCALI, Syndicat des travailleurs des entreprises municipales de Cali) Personne tuée : Julio Galeano

Londres, le 18 février 2002

Julio Galeano, ancien membre du *Sindicato de Trabajadores de las Empresas Municipales de Cali* (SINTRAEMCALI, Syndicat des travailleurs des entreprises municipales de Cali), a été tué à Cali, dans le département du Valle del Cauca, et Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité de son épouse, Viaina Maria Villamil, de leurs trois enfants et des autres membres de cette organisation syndicale.

Dans la matinée du 11 février, Julio Galeano emmenait à moto son épouse à son travail lorsque des hommes montés sur une autre moto les ont contraints à s'arrêter. Des coups de feu ont été tirés ; Julio Galeano a été atteint une première fois à la mâchoire, puis a été touché par trois fois alors qu'il était allongé sur le sol. Il est mort instantanément, et sa femme a pris la fuite, craignant pour sa vie.

Julio Galeano avait occupé la fonction de dirigeant associatif et était un ancien membre du SINTRAEMCALI. Lui et Viaina Maria Villamil avaient participé activement à l'occupation des locaux du Centre administratif municipal (CAM) de Cali qui avait été organisée du 25 décembre 2001 au 31 janvier 2002, dans le cadre de la campagne menée par le SINTRAEMCALI contre la privatisation des services publics de Cali dans le domaine de l'électricité, de l'eau, du traitement des eaux usées et des télécommunications.

Au cours de l'occupation du CAM, des membres des forces armées avaient accusé dans la presse les membres du SINTRAEMCALI et leurs sympathisants d'avoir partie liée avec des groupes armés d'opposition, et de fomenter un « *complot terroriste* » en vue de déstabiliser la ville. À la suite de l'occupation, l'organisation paramilitaire des *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie), pour sa part, avait déclaré qu'elle considérait les membres du SINTRAEMCALI comme des « *objectifs paramilitaires* ».

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'armée régulière, les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires accusent souvent des syndicalistes, des défenseurs des droits humains, des membres de groupes d'opposition légaux et des militants d'organisations populaires d'être des sympathisants ou des collaborateurs de la guérilla. Les personnes accusées sont fréquemment harcelées, torturées ou assassinées, souvent par des paramilitaires. La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a signalé que plus de 160 syndicalistes avaient été victimes d'homicides au cours de la seule année 2001, et que les actes de harcèlement et les violences étaient monnaie courante. Selon la *Central Unitaria de Trabajadores* (CUT, Centrale unitaire des travailleurs), 20 syndicalistes ont été tués depuis le début de l'année.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol, en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Viaina Maria Villamil, de ses trois enfants, ainsi que des membres du *Sindicato de Trabajadores de las Empresas Municipales de Servicios Públicos de Cali* (SINTRAEMCALI, Syndicat des travailleurs des entreprises municipales des services publics de Cali) et de leurs proches qui vivent dans le département du Valle del Cauca ;
- demandez aux autorités de vous informer des mesures qu'elles ont l'intention de prendre pour garantir la sécurité des personnes menacées, et d'accorder des ressources appropriées au programme de protection des syndicalistes mis en œuvre par le ministère de l'Intérieur ;
- exhortez les autorités à ouvrir une enquête approfondie et impartiale sur le meurtre de Julio Galeano, à en rendre publics les résultats et à traduire en justice les responsables présumés de cet homicide ;
- demandez instamment que soit menée une enquête exhaustive et impartiale sur les menaces formulées contre Viaina Maria Villamil, ses trois enfants ainsi que les membres du SINTRAEMCALI et leurs proches, que les conclusions de ces investigations soient rendues publiques et que les responsables présumés de ces agissements soient déférés à la justice ;
- engagez les autorités à ouvrir des investigations approfondies et impartiales sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires qui opèrent dans le département du Valle del Cauca, à en rendre publics les résultats, et à traduire en justice les personnes soupçonnées d'appartenir à ces groupes ou de les soutenir ;
- invitez les autorités à prendre immédiatement des mesures pour démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris à plusieurs reprises par le gouvernement et aux recommandations formulées par les Nations unies et par d'autres organisations intergouvernementales.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :
Dr. Armando Estrada Villa
Ministro del Interior
Ministerio del Interior
Palacio Echeverry
Carrera 8a, No. 8-09, Piso 2o.
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Ministro Interior, Bogotá, Colombie
Fax : 57 1 562 5298 / 562 9890 / 286 0053 / 566 2477 / 566 3214

Formule d'appel : *Sr. Ministro*, / Monsieur le Ministre,

Gouverneur du département du Valle del Cauca :

Sr. Germán Villegas Villegas
Gobernador del Departamento de Valle del Cauca
Gobernación de Valle del Cauca
Palacio de San Francisco, A. A. 8759, Carrera 6^a
Calles 9^a y 10^a, Santiago de Cali, Valle del Cauca
Colombie

Télégrammes : Gobernador, Valle del Cauca, Colombie

Fax : + 57 2 885 8813

Formule d'appel : *Sr. Gobernador*, / Monsieur le Gouverneur,

Defensor del Pueblo (médiateur) :

Sr. Eduardo Cifuentes Muñoz
Defensor del Pueblo
Defensoría del Pueblo, Calle 55, No. 10-32/46 office 301
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Defensor del Pueblo, Bogotá, Colombie

Fax : + 57 1 640 0491

Formule d'appel : *Estimado Sr. Cifuentes Muñoz*, /
Monsieur,

Président de la République :

Sr. Presidente Andrés Pastrana Arango
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Presidente de la República, Bogotá,
Colombie

Télex : 44281 PALP CO

Fax : + 57 1 566 2071

Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente*, / Monsieur
le Président de la République,

COPIES À :

Organisation de défense des droits humains :

NOMADESC
AA 18621 Bogotá
Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 1^{ER} AVRIL 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org